

Le CMJ, c'est s'impliquer dans sa ville

Et si c'était ton tour ?

Le Conseil Municipal des Jeunes permet à des jeunes, élus par d'autres jeunes, de représenter leurs camarades et de faire entendre leurs idées. Il peut proposer des projets pour améliorer le quotidien des jeunes, participer à la vie de sa commune et découvrir son fonctionnement. Être élu au CMJ, c'est aussi représenter les jeunes de ta commune, apprendre à écouter les autres, à travailler en équipe et à partager, avec tes camarades, les actions menées et les projets en cours.

Alors, lance-toi et présente ta candidature !

Consulte le projet
pédagogique du Conseil
Municipal des Jeunes →



Plus d'infos, sur le site
internet de la ville
www.beaufortenanjou.fr →



Comment fonctionne le CMJ ?

Le CMJ est divisé en deux entités :

- Le Conseil Municipal des Jeunes Écoles (CMJE).
- Le Conseil Municipal des Jeunes Collège (CMJC).

Pour être conseiller ou conseillère il faut : soit être résidant à Beaufort-en-Anjou, soit avoir ses parents inscrits sur les listes électorales ou être contribuables à Beaufort-en-Anjou.

Ils se réunissent environ une fois par mois, le mercredi de 17h à 18h30, sauf pendant les vacances scolaires. Certaines actions auront lieu pendant les vacances.



**CMJ École de
Beaufort en Anjou**

Election en CM1 pour 2 ans
6 élu.e.s par écoles.
18 sièges

**CMJ Collège de
Beaufort en Anjou**

Election à partir de la 5ème
pour minimum 2 ans.
Pour les résidents de
Beaufort en Anjou.
12 sièges

Comment fonctionnent les élections ?

Pour les jeunes scolarisés au collège Molière, **le vote sera ouvert les 1^{er} et 8 octobre 2026**, le midi dans le foyer. Les jeunes non scolarisés au collège Molière seront invités à venir voter dans les mairies de Beaufort-en-Anjou, aux horaires habituels d'ouverture du 30 septembre au 9 octobre 2026.

Tous les jeunes de la 6^{ème} à la 3^{ème} peuvent voter. Tous les jeunes de 5^{ème} à la 3^{ème}, résident à Beaufort-en-Anjou peuvent candidater.

Comment candidater ?

Nous vous remercions de bien vouloir **retourner ce document complété à la mairie de Beaufort-en-Vallée avant le mardi 22 septembre 2026**.

La proclamation des résultats sera communiquée le 15 octobre 2026.

Ta campagne électorale devra être réalisée **SUR UN FORMAT A4** (recto).

ÉLECTION DU CMJ COLLÈGE ET SI TU PARTICIPAIS AVEC NOUS À LA VIE DE TA VILLE ?

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES
UN CONCENTRÉ DE CITOYENNETÉ



Notre bilan du mandat 2025-2026 : Cette année, nous avons mené plusieurs actions en faveur des jeunes de Beaufort-en-Anjou. L'une des plus marquantes a été l'installation de l'abri piéton devant le collège Molière, une initiative destinée à améliorer le quotidien des collégiens. Nous avons également engagé une réflexion autour d'un projet de sensibilisation au handicap, avec l'envie de favoriser la compréhension des différences à travers des rencontres et des interventions. Comme les élus adultes, nous avons représenté la jeunesse lors des cérémonies officielles de la commune. Par ces actions, nous avons prouvé que les jeunes peuvent s'engager, transformer leurs idées en projets et participer activement à la vie de leur commune.

1-DÉCLARE-TOI CANDIDAT

EN COMPLÉTANT TON « ACTE DE CANDIDATURE »

2-FAIS SIGNER À TES PARENTS L'AUTORISATION PARENTALE

3-ENVOIE TON DOSSIER

AVANT LE 22/09 À CMJ@BEAUFORTENANJOU.FR



Tu as des questions ?
06 71 78 26 18

JE ME DÉCLARE CANDIDAT

à l'élection du
Conseil Municipal
de Jeunes
Collège (CMJC)
de la ville de
Beaufort en Anjou
pour l'année 2026



Je dépose mon acte de candidature

Mon nom :

Mon prénom :

Mon établissement scolaire :

Ma classe :

Mon adresse :

49250 BEAUFORT-EN-ANJOU

Mon numéro de téléphone :

Responsable légal 1 (portable) :

Responsable légal 2 (portable) :

L'adresse mail d'un responsable légal :
(pour l'envoi des convocations)

.....@.....

Date : 2026.

Ta signature
en tant que candidat →

Autorisation parentale

Je soussigné(e) :

Responsable légal de l'enfant :

Autorise mon fils/ma fille à être candidat ou candidate à l'élection du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) 2026.

J'autorise l'affichage de la campagne électorale de mon enfant devant les mairies de Beaufort-en-Anjou pendant la période des élections du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ).

En cas d'élection, je l'autorise à participer à toutes les actions du Conseil municipal des jeunes.

J'autorise la Ville de Beaufort-en-Anjou à diffuser, dans ses différents supports de communication, des photographies sur lesquelles mon enfant apparaît dans le cadre de ses activités du CMJ.

Cela concerne les supports papiers, le site internet et les réseaux sociaux.

J'autorise l'enregistrement de mes données personnelles de mon enfant dans un fichier informatique afin qu'il soit informé des activités, des réunions et tout lien qui entre dans son rôle de Conseiller Municipal des Jeunes.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez à tout moment exercer votre droit d'opposition à l'utilisation de vos données personnelles pour les finalités définies ci-dessus.

J'autorise le responsable du CMJ à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie) rendues nécessaires, pour notre enfant :

Date :

..... 2026

Signature d'un
responsable légal :